

TB PREV FORMATIONS

2 rue de l'Église

51170 Aubilly

Email : tony.berenguer@tbprevformations.fr

Tel : 06 13 15 50 24

www.tbprevformations.fr



Sauveteur Secouriste du Travail - Maintien et Actualisation des Compétences

Chaque année, ce sont plus d'un million de salariés qui sont formés en tant que sauveteur secouriste du travail (SST) pour intervenir en cas d'accident mais également être capables d'identifier les risques professionnels dans leur entreprise.

Développer et promouvoir le sauvetage secourisme du travail constitue une mission importante de chaque entreprise.

Les sujets développés lors de la formation à la prévention des risques professionnels rendent le sauveteur secouriste du travail plus conscient des causes de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif. Il contribue ainsi à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

La santé au travail est devenue une exigence dans notre société actuelle.

D'ailleurs, cette formation permet à l'employeur de remplir ses obligations de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (articles L.4121-1 et L.4121-2 du code du travail).

Durée : 7.00 heures (1.00 jour)

Limites d'effectif : 4 à 10 participants

Profils des apprenants

- Personnes désirant maintenir leurs certificats SST

Pré-requis

- Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée

Modalités d'intervention

La formation se déroulera en présentielle intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise ou au sein de locaux mis à disposition par l'entreprise

Accessibilité

Pour optimiser la qualité de notre prise en charge, les personnes en situation de handicap sont invitées à nous en informer dès la prise de contact, en nous précisant la nature du handicap

Délais d'accès

4 semaines après la signature de la commande

TB PREV FORMATIONS

2 rue de l'Église

51170 Aubilly

Email : tony.berenguer@tbprevformations.fr

Tel : 06 13 15 50 24

www.tbprevformations.fr



PREV FORMATIONS

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur et pratiquer un massage cardiaque...)
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

Contenu de la formation

- Présentation de la formation
- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise (Rappels)
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise (Rappels)
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail (Rappels)
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention (Rappels)
- Protéger de façon adaptée (Rappels)
- Examiner la victime (Rappels)
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime (Rappels)
- Secourir la victime de manière appropriée (Rappels et mises à jour)
 - Secourir 1 : La victime saigne abondamment
 - Secourir 2 : La victime s'étouffe
 - Secourir 3 : La victime se plaint d'un malaise
 - Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures
 - Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - Secourir 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - Secourir 7 : La victime ne répond pas mais elle respire
 - Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas
- Épreuves certificatives
 - Épreuve 1 - Évaluation des compétences 2, 3, 4 et 5 (Le secours)
 - Épreuve 2 - Évaluation des compétences 6, 7 et 8 (La prévention)
- Bilan de la formation

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Formateur SST certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels / l'INRS

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques

TB PREV FORMATIONS | 2 rue de l'Église Aubilly 51170 | Numéro SIRET : 85358199900010 |

Numéro de déclaration d'activité : 44510212151 (auprès du préfet de région de : Grand Est)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

TB PREV FORMATIONS

2 rue de l'Église

51170 Aubilly

Email : tony.berenguer@tbprevformations.fr

Tel : 06 13 15 50 24

www.tbprevformations.fr



- Étude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Remise d'un aide-mémoire à chaque stagiaire

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Modalités de certifications

Résultats attendus à l'issue de la formation

Un certificat SST sera délivré aux participants ayant :

- participé à la totalité de la formation
- satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives

Modalités d'obtention

2 épreuves certificatives

Détails sur la certification

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

Le certificat SST donne équivalence au certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit suivre une formation MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) tous les 2 ans.

Il est nécessaire d'informer la Médecine de Travail de son établissement de la formation SST conformément à l'article R4624-1 du Code du Travail.

Durée de validité

2 années

Mise à jour : 29/09/2023